

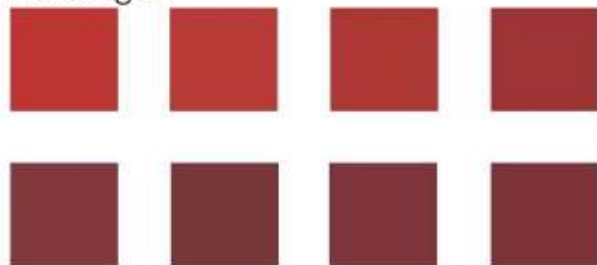
## Nuancier régional indicatif pour les menuiseries bois

Ce nuancier est donné à titre indicatif. Il ne se substitue pas aux nuanciers proposés dans les règlements de SPR ou de PLU de chaque commune.

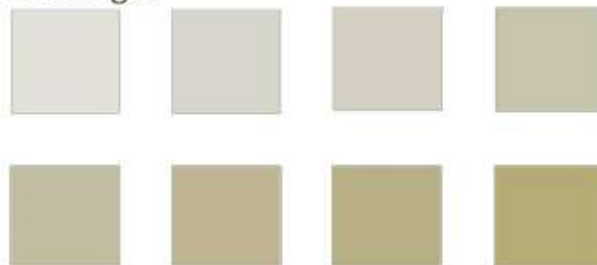
Ces couleurs sont adaptés à la mise en peinture des menuiseries en bois.

Les nuanciers propres à chaque commune sont disponibles en mairie ou dans les règlements d'urbanisme ou de SPR.

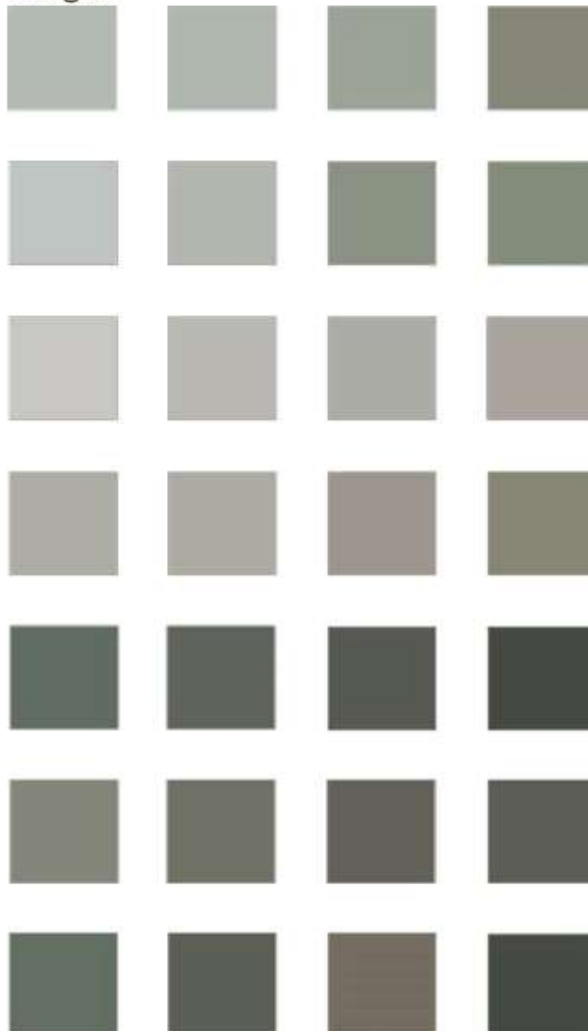
### Les rouges



### Les beiges



### Les gris



### Les verts



### Les gris-verts



### Les gris-bleus

